



Extrait du Procès Verbal
Séance du Conseil Municipal du 30 juin 2016

Madame le maire ouvre la séance et soumet le procès – verbal du dernier conseil municipal à l'approbation de l'assemblée. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté.

RECRUTEMENT D'UN EMPLOI D'AVENIR (DROIT PRIVE)

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la candidature de Mme Lemaire Marie-Claire, actuellement directrice du centre de loisirs, a été retenue pour pourvoir le poste laissé vacant par Mme Lézé Marylène suite à son départ à la retraite.

Par conséquent, le poste de directrice du centre de loisirs est désormais vacant e il est proposé à l'assemblée que ce soit Mme Fourier Mylène, à temps complet, qui en assure la direction (avec des missions élargies) à partir du 1^{er} septembre 2016. Mme Fourier Mylène occupait des fonctions polyvalentes d'agent de restauration scolaire, d'animation et de ménage qu'elle ne pourra donc plus occuper.

Mme le Maire propose donc à l'assemblée le recrutement d'un nouvel emploi d'avenir à compter du 29 août 2016 à temps non complet (26h25 hebdomadaires) afin de la remplacer.

Ce nouvel emploi d'avenir intégrera le service de restauration et d'animation afin d'acquérir des qualifications pour exercer les fonctions d'agent d'animation. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 36 mois maximum renouvellement inclus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°2012-1189 du 26/10/2012 et les décrets n°2012-1210 et 1211 du 30/10/2012 portant création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail,

Vu l'arrêté du 31/10/2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'Etat,

Décide :

- **D'adopter la proposition du Maire**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants.**

REAMENAGEMENT PRET STATION EPURATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide de réaménager le prêt n° 70002319223 aux conditions suivantes :

- **Capital restant dû au 20/07/2016 : 68 178.32 €**
- **Nouveau taux fixe : 3.15 % (au lieu de 3.83%)**
- **Durée restante : 160 mois**
- **Périodicité : trimestrielle**
- **Frais de dossier : 682 €**

Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal, confrère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme TRIBONDEAU Marie-Noëlle, qualité : Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

REAMENAGEMENT D'UN PRET POUR FINANCEMENT AMENAGEMENT RUES DU MAINE ET JEAN BOURRE ET TRAVAUX ECOLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide de demander à la Caisse Régionale Du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt d'un montant de 200 000 €uros, destiné à financer les dépenses nouvelles en matière d'investissements aux conditions suivante :

Montant : 200 000 €uros

Taux fixe : 1.65%

Durée : 180 mois

Périodicité : trimestrielle

Remboursement du capital : échéances constantes

Frais de dossier : 200 €uros

Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal, confrère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme TRIBONDEAU Marie-Noëlle, qualité : Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

REALISATION D'UN PRET POUR FINANCEMENT TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUES DU MAINE ET JEAN BOURRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide de demander à la Caisse Régionale Du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt d'un montant de 20 000 €uros, destiné à financer les dépenses nouvelles en matière d'investissements aux conditions suivante :

Montant : 20 000 €uros

Taux fixe : 1.65%

Durée : 180 mois

Périodicité : trimestrielle

Remboursement du capital : échéances constantes

Frais de dossier : 150 €uros

Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal, confrère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme TRIBONDEAU Marie-Noëlle, qualité : Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

SUBVENTIONS 2016 - B.G.F.C ET E.S BASKET

Madame le Maire présente à l'assemblée le courrier reçu en mairie du Bierné-Gennes Football Club (B.G.F.C.) demandant le réexamen de son dossier de demande de subvention pour l'année 2016.

En effet, au regard des éléments apportés d'une part par le B.G.F.C. et de ceux apportés d'autre part par l'E.S. Basket, association également subventionnée par la commune, notamment au regard du nombre de licenciés et des besoins financiers des deux associations, l'assemblée estime qu'il est nécessaire de revoir les subventions qui leur sont accordées.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL vote les montants ci-après en remplacement de ceux votés dans sa séance du 17 décembre 2015 :

✓ ETOILE SPORTIVE (basket)	1 000 €
✓ BIERNÉ Gennes Football-Club	1 000 €

VOIRIE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL

Un programme, préparé par la commission voirie, a été élaboré sur les secteurs suivants :

- Cour de l'école publique Marcel Aymé
- Rue de la Mesnerie
- Les Rongères
- Les Brunetières
- La Monnerie

Madame le Maire expose le résultat de la consultation effectuée auprès des entreprises BEZIER TP, EUROVIA et LOCHARD-BEAUCE.

L'offre d'EUROVIA est la mieux disante sur les prestations de la cour de l'école et de la rue de la Mesnerie (9 353.50 € H.T.), tandis que l'offre de BEZIER TP est la mieux disante sur les prestations des Rongères, des Brunetières et de la Monnerie (11 852.25 € H.T.).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

DECIDE de retenir l'offre d'EUROVIA pour un montant total de 9 353.50 € H.T. et celle de BEZIER TP pour un montant total de 11 852.25 € H.T.

MANDATE Mme le Maire pour toutes démarches relatives à ce dossier

INDEMNITE 2016 GARDIENNAGE EGLISE

Vu la circulaire préfectorale du 24 juin 2016, relative à l'indemnité de gardiennage de l'église

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE à l'unanimité pour l'année 2016 l'indemnité proposée d'un montant de 119.55 € pour un gardien de résidant pas dans la commune

**FORUM DES ASSOCIATIONS :
DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 2016
A PARTIR DE 10H30 SALLE OMNISPORT**